

PAR COURRIEL

Sainte-Anne-des-Monts, le 13 juillet 2015

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le parc éolien Roncevaux

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue par courriel le 29 juin dernier, concernant l'objet précité.

Ainsi, vous trouverez en annexe le document accessible suivant :

- Certificat d'autorisation, daté du 2009-10-13, 2 pages;
- Certificat d'autorisation, daté du 2011-01-12, 2 pages;
- Cession d'un certificat d'autorisation, daté du 2011-01-28, 2 pages;
- Modification d'un certificat d'autorisation, daté du 2011-07-06, 2 pages;
- Modification d'un certificat d'autorisation, daté du 2011-10-06, 2 pages;
- Certificat d'autorisation, daté du 2014-04-04, 2 pages;
- Certificat d'autorisation, daté du 2015-04-29, 2 pages.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 418 763-3301, poste 223.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La répondante régionale de la
Loi sur l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

/gl

Guylaine Landry
Technicienne en administration

p. j. 7 fichiers numérisés

Sainte-Anne-des-Monts, le 12 janvier 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Construction Énergie renouvelable s.e.n.c.
178, route 132 Est
Carleton-sur-Mer, (Québec) G0C 1J0

N/Réf. : 7610-11-01-0922601
400781793

Objet : Exploitation d'une sablière

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 10 novembre 2010, reçue le 17 novembre 2010, et complétée le 15 décembre 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 85 610 m².

L'aire d'exploitation de la sablière est située sur le territoire public de la MRC d'Avignon, représentée par les points suivants (projection UTM NAD 83 zone 19) :

Latitude	Longitude
614734 E	5330058 N
614956 E	5329925 N
614738 E	5329602 N
614517 E	5329735 N

L'exploitation de la sablière doit cesser au plus tard le 14 octobre 2011.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

...2

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-11-01-0922601
400781793

Le 12 janvier 2011

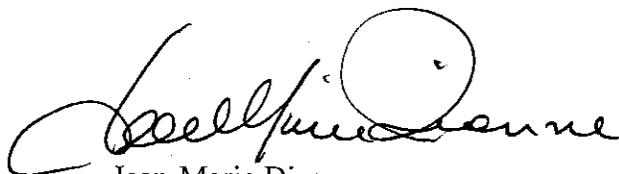
- Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une carrière adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 10 novembre 2010, signée par M. Pierre Beauchamp, chargé de projet, Construction Énergie renouvelable s.e.n.c., 11 pages et 8 annexes;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 17 novembre 2010, signée par Mme Lucie Beaulieu, agr. biol., Activa Environnement inc., 1 page et 1 annexe;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 3 décembre 2010, signée par Mme Lucie Beaulieu, agr. biol., Activa Environnement inc., 1 page et 11 annexes;
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 13 décembre 2010, signée par Mme Lucie Beaulieu, agr. biol., Activa Environnement inc., 1 page et 2 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



JMD/MJ/gb

Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Sainte-Anne-des-Monts, le 13 octobre 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI
308, rue Valmont
Repentigny (Québec) J5Y 3H6

N/Réf. : 7610-11-01-0406300
400643562

Objet : Exploitation d'une sablière – site 1

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 août 2009, reçue le 26 août 2009 et complétée le 13 octobre 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire susmentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 23 600 m².

L'aire d'exploitation de la sablière est située sur le territoire non organisé Ruisseau-Ferguson, MRC d'Avignon, représentée par les coordonnées UTM 19, NAD83 suivantes :

Longitude (UTM)	Latitude (UTM)
5331587	615494
5331344	615447
5331367	615589
5331466	615608

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière adressée au ministère du Développement

...2

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7610-11-01-0406300
400643562

Le 13 octobre 2009

durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 20 août 2009, signée par M. Frits de Kiewit, directeur au développement des affaires, Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI, 21 pages et 5 annexes;

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 28 septembre 2009, signée par M. Frits de Kiewit, directeur au développement des affaires, Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI, 6 pages et 3 annexes;
- Courriel adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 2 octobre 2009, envoyé par M. Joël Bérubé, ingénieur forestier, PESCA Environnement, 3 pages et 1 annexe;
- Courriel adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 6 octobre 2009, envoyé par M. François Allard, ingénieur forestier, PESCA Environnement, 2 pages et 1 annexe;
- Garantie financière, sous forme de chèque, adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 7 octobre 2009, envoyée par M. Frits de Kiewit, directeur au développement des affaires, Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI, 1 document.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



JMD/MJ/gl

Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Sainte-Anne-des-Monts, le 29 avril 2015

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Énergie éolienne Roncevaux S.E.C.
42, rang de l'Église Nord
L'Ascension-de-Patapédia (Québec) G0J 1R0

N/Réf. : 7430-11-01-0241901
401244671

Objet : Captage d'eau de surface à 5 sites – Parc éolien Roncevaux

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 mars 2015, reçue 18 mars 2015 et complétée le 29 avril 2015, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prélever de l'eau de surface dans cinq (5) cours d'eau selon un débit quotidien total maximum inférieur à 75 m³ d'eau pour l'ensemble des sites de captage d'eau. Le débit d'eau prélevé sera en tout temps limité à 15 % du débit instantané de chaque cours d'eau.

Ce certificat d'autorisation est valide jusqu'au 31 décembre 2016.

Le projet est situé sur les rives et le littoral de 5 cours d'eau, dans le TNO Ruisseau-Ferguson, MRC d'Avignon, aux coordonnées géographiques (MTM 6 NAD 83) suivantes :

Sites	Cours d'eau	Coordonnées géographiques	
WT01	Rivière Milnikek Sud	X: 313170	Y : 5333864
WT02	Ruisseau Pinault	X: 314364	Y : 5332371
WT03	Ruisseau Desbiens	X: 309288	Y : 5337241
WT06	Ruisseau des Aulnes	X: 308320	Y : 5330651
WT07	Ruisseau Coulée à Marin	X: 309605	Y : 5332553

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

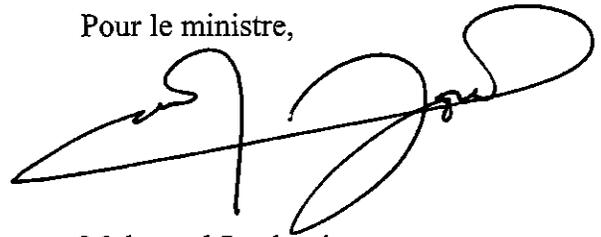
- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), datée du 16 mars 2015, reçue 18 mars 2015, et signée par M. Frits de Kiewit, directeur Développement d'affaires, Énergie éolienne Roncevaux S.E.C., 1 page, concernant une demande de certificat d'autorisation et à laquelle était annexé :
 - Un formulaire de demande d'autorisation et de certificat d'autorisation signé par M. Frits de Kiewit, directeur Développement d'affaires, le 16 mars 2015, 7 pages et 2 annexes;
- Lettre adressée au MDDELCC, datée du 20 mars 2015, reçue le 25 mars 2015, et signée par M. Frits de Kiewit, directeur Développement d'affaires, 1 page et 1 annexe;
- Lettre adressée au MDDELCC, datée du 20 avril 2015, reçue le 21 avril 2015, et signée par M. Frits de Kiewit, directeur Développement d'affaires, 2 pages et 2 annexes;
- Courriel transmis au MDDELCC le 29 avril 2015 par M. Frits de Kiewit, directeur Développement d'affaires, concernant des précisions sur le projet, 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



MJ/MLK/slcc

Mohamed Joudar, ing.
Directeur régional par intérim de
l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-
Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-
Madeleine

Sainte-Anne-des-Monts, le 4 avril 2014

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-11-01-0606201
401123136

Objet : Exploitation d'une sablière – Site 22B03-018

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 19 février 2014, reçue le 24 février 2014, et complétée le 3 avril 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière par chargement direct. La superficie d'exploitation sera de 23 225 m²;

L'exploitation de la sablière devra cesser au plus tard le 4 avril 2024.

L'aire d'exploitation de la sablière est située dans le TNO de Ruisseau-Ferguson, MRC d'Avignon, et est délimitée par les coordonnées géographiques UTM NAD83, zone 19, suivantes :

X (m)	Y (m)
615043 E	5329950 N
615168 E	5329860 N
615078 E	5329739 N
614953 E	5329829 N

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Un formulaire de demande de certificat d'autorisation transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), daté du 19 février 2014, reçu le 24 février 2014, et signé par M. Vincent Fréchette, ing., Ministère des Ressources naturelles (MRN), 8 pages et 4 annexes;
- Courriel transmis au MDDEFP le 14 mars 2014 par M. Benjamin St-Pierre, B. ing., M. Sc., MRN, concernant des précisions sur le projet, 1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



JMD/MLK/gb

Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Sainte-Anne-des-Monts, le 28 janvier 2011

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 24)

Énergie éolienne Le Plateau s.e.c.
2200, Portage Avenue, suite 201
Winnipeg (Manitoba) R3B 3L3

N/Réf. : 7610-11-01-0406302
400784846

Objet : Exploitation d'une sablière – site 1

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de cession datée du 12 janvier 2011, reçue le 17 janvier 2011, complétée le 26 janvier 2011 et formulée par le Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI pour Énergie éolienne Le Plateau s.e.c. concernant le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) à Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI le 13 octobre 2009 et la modification délivrée en vertu de l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2) à Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI le 1^{er} octobre 2010, j'autorise, conformément au deuxième alinéa de l'article 24 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), la cession du certificat d'autorisation et de la modification à Énergie éolienne Le Plateau s.e.c.

La présente cession est délivrée à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 23 600 m².

L'aire d'exploitation de la sablière est située sur le territoire non organisé Ruisseau-Ferguson, MRC d'Avignon, représentée par les coordonnées UTM 19, NAD83 suivantes :

Longitude (UTM)	Latitude (UTM)
5331587	615494
5331344	615447
5331367	615589
5331466	615608

CESSION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 24)

-2-

N/Réf.: 7610-11-01-0406302
400784846

Le 28 janvier 2011

Les documents suivants font partie intégrante de la présente cession :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 12 janvier 2011, reçue le 17 janvier 2011 et signée par M. Frits de Kiewit, directeur au développement des affaires de Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI, concernant une demande de cession de certificats d'autorisation et de modifications d'autorisations, 2 pages et 9 annexes;
- Courriel adressé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, transmis le 26 janvier 2011, par M^e Isabelle Blouin, avocate de la firme McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., concernant un complément d'information, 4 pages et 2 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être exploité conformément au certificat d'autorisation cédé ainsi qu'à la modification cédée et aux documents qui en faisaient partie. Ce projet devra également être exploité conformément aux documents qui font partie intégrante de cette cession.

En outre, cette cession d'actes statutaires ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

JMD/LB/gb

Sainte-Anne-des-Monts, le 6 juillet 2011

MODIFICATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c Q-2, article 22)

Construction Énergie renouvelable s.e.n.c.
178, route 132 Est
Carleton-sur-Mer (Québec) G0C 1J0

N/Réf. : 7610-11-01-0922601
400831198

**Objet : Modification de l'emplacement de l'aire d'exploitation d'une
sablière et de la durée d'exploitation**

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le
12 janvier 2011 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de
l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 85 610 m².

L'aire d'exploitation de la sablière est située sur le territoire
public de la MRC d'Avignon, représenté par les points suivants
(projection UTM NAD 83 zone 19) :

Latitude	Longitude
614734 E	5330058 N
614956 E	5329925 N
614738 E	5329602 N
614517 E	5329735 N

L'exploitation de la sablière devra cesser au plus tard le
14 octobre 2011.

À la suite de votre demande datée du 25 mai 2011, reçue le 6 juin 2011 et
complétée le 13 juin 2011, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite
loi, la modification suivante :

Exploitation d'une sablière ayant une aire d'exploitation de
85 565 m² et d'un système de tamisage.

Le projet est situé sur le territoire public de la MRC d'Avignon, représenté par les points suivants (projection UTM NAD 83 zone 19) :

Latitude	Longitude
614803 E	5330457 N
615030 E	5330024 N
614799 E	5329680 N
614568 E	5329814 N

L'exploitation de la sablière devra cesser au plus tard le 31 décembre 2011.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre datée et signée le 31 mai 2011 par Lucie Beaulieu et reçue le 6 juin 2011, 1 page;
- Demande de modification de certificat d'autorisation pour l'exploitation signé par M. Pierre Beauchamp le 25 mai 2011, 10 pages et annexes, dont le certificat de la MRC attestant que le projet ne contrevient pas aux règlements municipaux, daté et signé par M. Gaétan Bernatchez, secrétaire-trésorier le 2 juin 2011.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



JMD/CM/dl

Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Sainte-Anne-des-Monts, le 6 octobre 2011

MODIFICATION

Énergie éolienne Le Plateau s.e.c.
308, rue Valmont
Repentigny (Québec) J5Y 3H6

N/Réf. : 7610-11-01-0406302
400862799

**Objet : Demande de modification de certificat d'autorisation –
Exploitation d'une sablière – Site 1**

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 13 octobre 2009 à Centre énergie éolienne Le Plateau SRI, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), modifié le 1^{er} octobre 2010 et cédé à Énergie éolienne Le Plateau s.e.c. le 28 janvier 2011, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 23 600 m²;

L'aire d'exploitation de la sablière est située sur le territoire non organisé Ruisseau-Ferguson, MRC d'Avignon, représentée par les coordonnées UTM 19, NAD 83 suivantes :

Longitude (UTM)	Latitude (UTM)
5331587	615494
5331344	615447
5331367	615589
5331466	615608

L'exploitation de la sablière devra cesser au plus tard le 30 septembre 2011.

À la suite de votre demande datée du 13 septembre 2011, reçue le 14 septembre 2011, et complétée le 5 octobre 2011, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

...2

L'exploitation de la sablière devra cesser au plus tard le 30 septembre 2012.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de modification de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 13 septembre 2011, reçue le 14 septembre 2011, et signée par M. Frits de Kiewit, directeur au Développement des affaires, Énergie éolienne le Plateau s.e.c., 2 pages et 1 annexe;
- Courriel transmis au MDDEP le 3 octobre 2011 par M. Joël Bérubé, ingénieur forestier, Pesca Environnement, 1 page et 1 annexe.

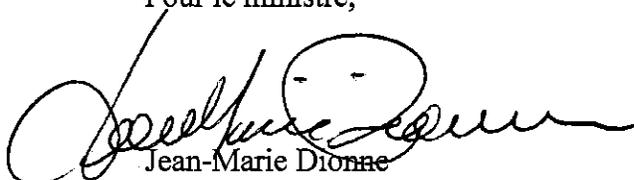
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

JMD/MLK/gb



Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine